

Le 03/03/2025

Folio N° 2025/10

Envoyé en préfecture le 07/03/2025

Reçu en préfecture le 07/03/2025

Publié le

ID : 031-213101280-20250303-2025\_10-DE



Département de la HAUTE-GARONNE  
Commune de CAUJAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DÉCISIONS DU MAIRE  
**SÉANCE DU 03 mars 2025**

Date de convocation : 25 février 2025  
Nombre de Conseillers : 14  
Effectif légal : 15

En présence : 12  
En absence : 2  
En votant : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 mars, à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence d'Émilie FREYCHE – Maire de la commune.

Étaient présents : Émilie FREYCHE, Dominique LEVRAT, Patrick BRIOL, Marc MIRANI, Stéphane LABIT, Laurence DASI, Nathalie ROUQUET, Marie-Hélène GAULTIER, Pascale RIBES, Guibert MONGIS, Bruno RENVOISÉ, Céline VANNIER.

Étaient absents : Benjamin HERVÉ, Laurent PAIRASTRE.

Monsieur Bruno RENVOISÉ a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : MAINTENANCE DES SYSTÈMES DE CLIMATISATION**

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de mettre en place une maintenance pour l'ensemble des systèmes de climatisation des bâtiments communaux. Elle rappelle qu'il y a 4 groupes à la mairie, 1 groupe à la bibliothèque, 3 groupes à la salle des fêtes et 2 groupes récemment installées à la salle polyvalente. Elle présente les différents devis reçus pour effectuer cet entretien.

- l'entreprise BRUNET EEGI pour un montant de **2940€ TTC**
- l'entreprise E2CM pour un montant de **1752 € TTC**
- l'entreprise MTEC pour un montant de **2074.80 € TTC**

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à **l'unanimité des membres présents** :

- **ACCEPTE** la mise en place d'un contrat de maintenance des systèmes de climatisation des bâtiments communaux.
- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise E2CM pour un montant de **1752€ TTC**.
- **DIT** que la somme sera inscrite au budget primitif 2025
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que dessus.

A Caujac, le 3 mars 2025

Le secrétaire de séance

Bruno RENVOISÉ

Le Maire,

Émilie FREYCHE

